



MEOPAR

GUIDE DE CANDIDATURE

**Bourse pour les chercheur(-euse)s
en début de carrière (CDC)**

Novembre 2025

Table des matières

A. Introduction	3
B. Aperçu de la bourse pour les chercheur(-euse)s en début de carrière	3
C. Alignement sur la stratégie scientifique du réseau MEOPAR	3
D. Structure de l'appel.....	3
E. Admissibilité au financement	4
F. Exigences relatives au financement	6
G. Formulaire d'auto-identification volontaire (IDEA)	6
H. Expérience, expertise et parcours professionnel	7
I. Plan de recherche.....	8
J. Jalons/livrables du projet, calendrier et indicateurs clés de performance (ICP)	9
K. Plan de gestion de données	10
L. Budget.....	10
M. Considérations relatives à l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA), et à la vérité et la réconciliation	13
N. Soumission multimédia facultative	14
O. Lettres de soutien	14
P. Procédure de soumission	15
Q. Demandes de renseignements.....	15
R. Évaluation des propositions	16

A. Introduction

Ce guide est conçu pour aider les candidat(e)s à franchir chaque étape de la procédure de candidature. Si vous avez des questions qui ne sont pas abordées dans ce guide, veuillez contacter Isabelle.Tremblay@meopar.ca pour obtenir de l'aide.

B. Aperçu de la bourse pour les chercheur(-euse)s en début de carrière

Le réseau [MEOPAR \(Le Réseau d'Observation, de Prédiction, et de Réponse en Environnement Marin\)](#) est une organisation canadienne à but non lucratif qui soutient la recherche, la formation et la communication liées à l'océan par le biais de programmes de financement. La Bourse pour les chercheur(-euse)s en début de carrière (CDC) offre des subventions de recherche individuelles pour aider les chercheur(-euse)s en début de carrière à mettre en place des programmes de recherche indépendants. Le projet de recherche doit s'aligner sur la stratégie scientifique 2025-2030 du réseau MEOPAR et avoir un impact clair sur les communautés, l'environnement, la science, etc. Les bourses CDC constituent une occasion unique pour les chercheur(-euse)s en début de carrière de contribuer et de participer au vaste effort de recherche interdisciplinaire et multisectoriel du MEOPAR, élargissant ainsi leur réseau de collaborateur(-trice)s et leurs interactions avec des partenaires. Le réseau MEOPAR reconnaît la nécessité de soutenir les chercheur(-euse)s en début de carrière (chercheur[-euse)s ayant obtenu leur diplôme académique le plus élevé depuis moins de dix ans et ayant obtenu leur premier poste indépendant lié à la recherche depuis moins de cinq ans) afin de maximiser leur potentiel considérable.

Le réseau MEOPAR s'engage à avancer activement sur la voie de la vérité et de la réconciliation et à promouvoir les initiatives en matière d'inclusion, de diversité, d'équité, et d'accessibilité (IDEA) dans toutes ses activités. Ainsi, le réseau MEOPAR exige que les projets qu'il soutient s'engagent dans des pratiques qui appliquent une optique d'IDEA à toutes leurs activités. La priorité dans l'octroi des financements sera accordée aux candidatures qui démontrent efficacement leur engagement envers les principes de l'IDEA et de la vérité et la réconciliation.

C. Alignement sur la stratégie scientifique du réseau MEOPAR

Veuillez consulter la [Stratégie scientifique 2025-2030 du réseau MEOPAR](#) afin de vous assurer que votre projet de Bourse CDC s'aligne sur la vision à long terme et les priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

D. Structure de l'appel

La Bourse CDC offre des subventions de recherche individuelles; par conséquent, le (la) seul(e) chercheur(-euse) qui recevra des fonds pour le projet sera le (la) chercheur(-euse) principal(e) (CP). Seulement une candidature par CP sera considérée. Le montant **maximal** du financement disponible est de **75,000 \$ par année pendant une période maximale de deux ans et demi (2,5), pour un total de 187,500 \$ par bourse**. Le réseau MEOPAR soutiendra des projets de recherche d'une durée de deux (2) à deux ans et demi (2,5), **débutant avant le 31 mars 2026** (le projet doit être complété avant le 31 octobre 2028).

E. Admissibilité au financement

Pendant la durée de sa Bourse CDC du réseau MEOPAR, un(e) CDC n'est pas admissible à détenir deux bourses individuelles pluriannuelles du réseau MEOPAR sur le même sujet de recherche et n'est pas admissible à recevoir deux bourses différentes pour le même sujet de recherche. Ainsi, les candidat(e)s déjà engagé(e)s à ce titre ne sont pas admissibles à la Bourse CDC, sauf si leur rôle de CP/co-CP prend fin avant le début du projet de Bourse CDC soutenu par la bourse. Les conditions d'admissibilité sont les suivantes:

1. Les bénéficiaires admissibles comprennent des personnes qui :
 - a. Sont affiliées à des établissements d'enseignement postsecondaire, des organisations à but non lucratif, des organisations et des gouvernements autochtones, des municipalités, des réseaux de recherche, des réseaux d'engagement du public, des organisations et entreprises qui mènent des activités d'engagement publics, ou des entreprises en démarrage (y compris celles qui sont hébergées dans des incubateurs liés à l'enseignement postsecondaire canadien).
 - b. Sont autorisées à détenir une subvention à leur nom, conformément aux exigences de leur institution/organisation.
 - c. Les ministères fédéraux, les agences et les sociétés d'État du gouvernement du Canada ne font pas partie des bénéficiaires admissibles.
2. En outre :
 - a. Les CDC doivent démontrer qu'il(-elle)s ont obtenu un poste permanent au sein d'un organisme canadien qui soutient la recherche et qu'il(-elle)s seront en place au moment où la bourse sera acceptée :
 - Pendant toute la durée de la bourse, les CDC doivent occuper un tel poste au sein de cette organisation.
 - b. L'organisme de recherche canadien :
 - doit avoir un mandat clair pour mener des recherches au Canada
 - doit démontrer son soutien au projet de recherche (p. ex. en espèces, en nature, en matériel, etc.)
 - doit soutenir le (la) candidat(e) (p. ex. en espèces, en nature)
 - c. Le poste du (de la) candidat(e) doit lui permettre de mener des recherches qui ne sont pas sous la direction d'une autre personne et doit l'autoriser à superviser ou à co-superviser la formation de personnel hautement qualifié¹ (PHQ).
 - d. La nomination doit être ratifiée par la (les) personne(s) ou l'organisme responsable de l'approbation des nominations ou leurs délégué(e)s et doit être conforme aux statuts de l'organisation.

¹ Personnel hautement qualifié - comprend le personnel spécialisé, le personnel de recherche, les technicien(ne)s, les stagiaires participant à des projets de recherche et autres, ainsi que les personnes en formation (étudiant(e)s de premier cycle et de deuxième cycle, boursier(-ère)s postdoctoraux(-ales), associé(e)s de recherche, assistant(e)s de recherche, chercheur(-euse)s à tous les stades de leur carrière).

- e. La source de financement du salaire pour la nomination doit être garantie pour la durée du contrat :
- CDC occupant un poste dans un établissement postsecondaire :
 - La bourse du réseau MEOPAR est réservée à la recherche.
 - CDC dans des organisations autres que des établissements postsecondaires :
 - La bourse du réseau MEOPAR peut être utilisée pour financer une partie de leur salaire, mais dans ce cas, le (la) candidat(e) et son organisation doivent démontrer que :
 - œ l'organisation peut prendre en charge les coûts du projet de recherche OU que des sources de financement ont été obtenues pour soutenir le projet de recherche pendant toute sa durée
 - œ l'organisation peut prendre en charge la partie du salaire du (de la) candidat(e) qui n'est pas couverte par la bourse.
3. Le financement initial du projet doit débuter avant le 31 mars 2026, et le projet et le financement associé doivent être achevés le 31 octobre 2028 au plus tard.
4. Les postes de boursier(-ère)s postdoctoraux(-ales) **NE SONT PAS ADMISSIBLES** à cette possibilité de financement.
5. Les candidat(e)s doivent avoir obtenu leur diplôme le plus élevé depuis moins de dix ans.
6. Le (la) CDC est un(e) chercheur(-euse) qui se trouve dans les cinq (5) ans suivant la date de sa première nomination indépendante dans le domaine de la recherche. Cela peut inclure de nouveaux postes et des postes de chercheur(-euse) créés dans le milieu non académique. Étant donné que la progression de la carrière d'un(e) CDC est particulièrement vulnérable aux circonstances normales de la vie, la fenêtre d'admissibilité peut être ajustée comme suit :
- a. Les congés admissibles (par exemple, les congés de maternité, les congés parentaux, les congés médicaux, les congés familiaux médicaux, les congés de deuil) prolongeront le statut de CDC (c'est-à-dire qu'ils ne seront pas pris en compte dans le calcul du maximum) et seront crédités comme le double du temps pris;
 - Par exemple, un(e) chercheur(-euse) qui commence à recevoir un financement le 1er mars 2026 et qui a pris un congé parental de sept mois au cours des cinq (5) dernières années doit avoir été embauché(e) le 1er janvier 2020 ou après cette date pour être considéré(e) comme admissible.
 - b. Aucun ajustement n'est prévu pour les congés professionnels (par exemple, formation, congés sabbatiques, congés administratifs).
 - c. Aucun ajustement n'est prévu pour le temps passé à des tâches non liées à la recherche ou à la poursuite d'activités professionnelles non liées à la recherche.

Avant que les fonds d'une subvention du réseau MEOPAR puissent être débloqués, le (la) candidat(e) doit avoir pris ses fonctions.

F. Exigences relatives au financement

Les organisations qui emploient chaque chercheur(-euse) principal(e) (CP) recevant un financement du réseau MEOPAR concluront un accord avec le réseau MEOPAR (appelé « accord de bénéficiaire ultime » [ABU]) dans lequel le CP est le bénéficiaire ultime. L'ABU précise le calendrier de financement, le calendrier des rapports, les jalons du projet et les indicateurs clés de performance (ICP).

Il relève de la responsabilité du (de la) candidat(e) de s'assurer que toutes les certifications, permis, licences et d'autres approbations nécessaires ont été obtenus avant qu'une recherche ne soit menée en tout ou en partie (p. ex., une recherche impliquant des sujets humains ou une recherche ayant des effets sur l'environnement, les peuples autochtones et les animaux). Si une évaluation environnementale ou éthique est requise pour la proposition, le réseau MEOPAR devra recevoir une copie de l'approbation du comité de certification de l'institution concernée avant que le financement ne soit entièrement débloqué.

Propriété Intellectuelle

Les chercheur(-euse)s principaux(-ales) sont encouragé(e)s à consulter la politique de propriété intellectuelle du réseau MEOPAR dans le cadre du processus de candidature. Vous pouvez consulter [la politique du réseau MEOPAR en matière de propriété intellectuelle ici](#). Comme indiqué dans cette politique, le (la) BU doit fournir au réseau MEOPAR une copie de toute politique ou accord en matière de propriété intellectuelle relatif à la propriété intellectuelle d'un projet admissible (PIPA). Ces politiques et accords doivent :

1. permettre l'exploitation de la PIPA au Canada (y compris, sans limitation, aux fins de la réalisation du projet admissible);
2. ne pas empêcher le (la) BU de remplir ses obligations en vertu de l'ABU, et;
3. garantir la confidentialité des informations sensibles et exclusives.

G. Formulaire d'auto-identification volontaire (IDEA)

Dans le cadre de notre engagement à faire progresser l'IDEA, et conformément aux [Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#), nous invitons tous (toutes) les candidat(e)s à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire.

Pourquoi recueillons-nous ces informations?

Ces informations nous aident à comprendre qui sont les bénéficiaires de nos programmes et nous permettent d'améliorer l'accès et la représentation. Le remplissage de cette section est entièrement volontaire, et les réponses resteront confidentielles et ne seront communiquées que sous forme agrégée. Le cas échéant, les réponses peuvent être prises en compte dans l'évaluation des demandes selon les critères d'évaluation de l'IDEA et de la vérité et la réconciliation.

Principes clés

- Volontaire : Vous pouvez choisir de répondre à toutes les questions, à certaines d'entre elles ou à aucune.
- Confidentiel : Les réponses sont confidentielles et ne seront rapportées que sous forme agrégée.

Ce que couvre le formulaire

Le formulaire comprend des questions sur :

- L'identité autochtone (avec des options alignées sur la Constitution canadienne)
- Si vous vous identifiez comme appartenant à un groupe racisé
- Les origines ethniques ou culturelles
- Statut de handicap, déficience ou limitation (tel que défini par la loi sur l'accessibilité du Canada)
- Identité de genre
- Si vous vous identifiez comme faisant partie de la communauté 2ELGBTQIA+

Comment utiliser le formulaire

- Commencez par indiquer si vous souhaitez remplir le formulaire ou si vous préférez ne pas répondre.
- Passez à chaque section, en sélectionnant toutes les options applicables ou en fournissant des réponses ouvertes, le cas échéant.

Notes à l'attention des candidat(e)s

- Le formulaire est conçu pour être inclusif et respectueux des diverses identités et expériences.
- Vous pouvez sélectionner plusieurs options et/ou fournir vos propres descriptions le cas échéant.
- Votre participation nous aide à créer un environnement de programme plus équitable et mieux adapté.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le formulaire, veuillez contacter Isabelle.Tremblay@meopar.ca.

H. Expérience, expertise et parcours professionnel

Cette section comporte deux (2) parties :

a. Récit (500 mots) sur votre parcours professionnel.

- Présentez de manière intégrée votre parcours professionnel et vos objectifs, en établissant les liens entre vos expériences et intérêts d'une part, et vos choix d'orientation, de formation et de parcours académique d'autre part.
- Veuillez décrire vos réalisations (scientifiques, professionnelles, sociales, etc.) et expériences pertinentes (liées à la réalisation de projets de recherche, au leadership et à la formation), votre engagement et vos compétences en leadership (à l'intérieur et à l'extérieur du milieu académique), ainsi que les prix reçus (prix, distinctions et bourses).

- Démontrez en quoi votre expérience et votre expertise vous placent dans la meilleure position pour mener à bien le projet proposé et en quoi le projet proposé correspond à votre plan de carrière.
 - Le cas échéant, vous pouvez également inclure toute considération relative à l'IDEA et à la vérité et la réconciliation dans cette section.
- b. Curriculum Vitae (CV) – Ce fichier sera téléversé dans le portail**
- Maximum 3 pages.
 - Veuillez soumettre votre CV sous format PDF.
 - Les CV narratifs et traditionnels sont acceptés.
 - Ce fichier sera téléversé dans le portail.

I. Plan de recherche

Cette section comporte deux (2) parties:

a. Résumé (250 mots)

- Fournissez un résumé de votre projet en langage simple.

b. Projet de recherche – Ce fichier sera téléversé dans le portail

- Document - format et taille :
 - Le document PDF doit être à interligne simple (pas plus de six lignes par pouce), en police de taille 12, avec des marges de 0,75".
 - Ce fichier sera téléversé dans le portail
 - 5 pages maximum, y compris graphiques et références

- Contenu – Description du projet de recherche :

Veillez à aborder tous les points ci-dessous dans la description de votre projet.

- Fournissez un contexte de base pour le problème, les lacunes des connaissances ou le fossé technologique que ce projet cherchera à combler, en soulignant comment ce sujet est crucial pour la santé, l'économie et le bien-être social des Canadien(ne)s.
- Expliquez comment les objectifs de ce projet s'alignent sur ou soutiennent les objectifs fédéraux soutenus par le programme du réseau MEOPAR dans le cadre du FSS ([Économie bleue](#), [Plan de protection des océans](#), [Science du climat 2050](#), [Stratégie nationale d'adaptation](#), [Stratégie pour la nature 2030](#), et le [Rapport sur la vérité et la réconciliation](#)).
- Expliquez comment votre projet s'aligne sur [Stratégie scientifique 2025-2030 du réseau MEOPAR](#).
- Fournissez une explication détaillée des méthodes que votre projet utilisera pour atteindre les objectifs énoncés. Identifiez toute barrière que votre méthodologie pourrait poser à l'inclusion de groupes sous-représentés dans votre domaine d'étude, ainsi que les stratégies mises en œuvre pour atténuer ces barrières.

- Décrivez la contribution prévue de ce projet, ainsi que l'impact ou la valeur attendus de votre recherche.

J. Jalons/livrables du projet, calendrier et indicateurs clés de performance (ICP)

Veuillez fournir une liste des **jalons** et des **livrables** de votre projet, ainsi que leurs dates d'achèvement prévues.

Lorsque vous établissez la liste des activités/livrables du projet et leurs dates d'achèvement prévues, nous vous encourageons à :

- *Être précis(e)* : divisez votre projet en éléments clairs et faciles à suivre (par exemple, « organiser un atelier communautaire », « lancer un outil numérique », « publier une note d'orientation »).
- *Indiquer les résultats attendus* : pour chaque activité, identifiez ce qui sera produit ou réalisé (par exemple, une vidéo, un rapport, un événement public).
- *Fixer des délais* : indiquez les dates d'achèvement estimées pour chaque activité. Elles ne doivent pas nécessairement être exactes, mais elles doivent refléter un calendrier que vous pouvez justifier.
- *Penser à l'avance à vos rapports* : vous devrez confirmer que chaque activité a été réalisée et décrire les résultats. Réfléchissez à la manière dont vous documenterez les progrès (par exemple, photos, liens, commentaires).
- *Vous aligner sur vos objectifs* : assurez-vous que vos activités soutiennent les objectifs de votre projet et le public visé, et réfléchissez à des indicateurs de réussite quantitatifs et qualitatifs (par exemple, nombre de participant(e)s, commentaires des utilisateur(-trice)s finaux(-ales), exemples d'utilisation des connaissances).
- *Prévoir du temps pour la réflexion et l'évaluation* afin de pouvoir rendre compte non seulement de ce que vous avez fait, mais aussi de ce que vous avez appris.

À partir de ces jalons, les évaluateurs(-trices) devraient clairement comprendre que le projet est réalisable dans les délais impartis et avec les ressources demandées.

Les indicateurs clés de performance (ICP) seront utilisés pour suivre l'avancement et l'impact de votre projet. Vos ICP peuvent être des mesures quantifiables ou des moyens de rendre compte des résultats qualitatifs et des impacts intangibles de votre projet. Les ICP peuvent être qualitatifs et/ou quantitatifs.

Remarque : Vous devrez rendre compte des résultats de vos activités/livrables et de leurs dates d'achèvement, ainsi que de vos ICP dans vos rapports annuel et final au réseau MEOPAR. Le réseau MEOPAR fournira des modèles de rapport à soumettre via le [portail en ligne](#) du réseau MEOPAR (des versions téléchargeables seront disponibles pour le travail hors ligne).

K. Plan de gestion de données

Les chercheurs(-euse)s principaux(-ales) sont invité(e)s à décrire le Plan de gestion des données (PGD) qui sera utilisé pour le projet. Ce document devrait être évolutif et s'adapter au fil du déroulement du projet de recherche. La description du PGD devrait inclure les types et le volume de données générées, la manière dont les données seront documentées (les métadonnées) pour une réutilisation future, les modalités de stockage des données à court et à long terme (p. ex. budget, types de données), ainsi que les considérations juridiques, éthiques et/ou commerciales (y compris la souveraineté des données autochtones). Les projets qui souhaitent obtenir du soutien pour élaborer un PGD sont encouragés à contacter le [Système intégré d'observation des océans du Canada](#) (SIOOC) ou l'[Alliance de recherche numérique du Canada](#) (l'Alliance), qui peuvent accompagner le développement du plan. MEOPAR encourage fortement les plans qui permettent de rendre les données Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables ([FAIR](#)) et, lorsqu'applicable, qui respectent les [principes CARE](#) de gouvernance des données autochtones ainsi que les [principes PCAP des Premières Nations](#). Des guides pour élaborer des PGD sont disponibles auprès du [CIOOS](#) et de [l'Alliance](#). Les projets ayant lieu dans les eaux autochtones devraient communiquer avec les Nations locales afin de déterminer comment procéder de manière respectueuse et responsable.

Les données obtenues grâce au financement de MEOPAR devraient être rendues aussi ouvertes que possible, mais aussi restreintes que nécessaire, dans un dépôt de données spécifique au domaine concerné. De plus, les métadonnées et un lien vers les données devraient être rendus disponibles dans le Catalogue de données ouvertes du SIOOC. Les métadonnées devraient être découvrables dans un dépôt dans les six mois suivant la fin du financement du projet. Ces étapes visent à améliorer la découvrabilité et l'accessibilité des données pour la réutilisation future des observations financées par des fonds publics. Si des restrictions sont nécessaires, veuillez justifier.

Nous vous encourageons à élaborer un PGD complet, peu importe sa longueur. Toutefois, pour faciliter le travail des évaluateur(-trice)s, veuillez résumer votre PGD concernant les observations, les échantillons et les données recueillies ou générées durant ce projet.

L. Budget

Des budgets détaillés, accompagnés de justifications, sont requis. Il s'agit d'un budget du projet ([annexe B](#)) et d'un budget des contributions des partenaires ([annexe C](#)). Vos budgets doivent être soumis en utilisant les modèles fournis.

Veuillez nommer vos fichiers budgétaires en utilisant le format suivant :

[Annexe B](#): [InitialesDuPrénomCP][NomDeFamilleCP]_ECR_AppB_[AAMMJJ]

[Annexe C](#): [InitialesDuPrénomCP][NomDeFamilleCP]_ECR_AppC_[AAMMJJ]

Note : Vous remplacerez les crochets et le texte en italique par vos propres informations.

Exemple : si le nom du chercheur principal est Jordan Smith et que l'annexe B est soumise le 5 décembre 2025, le nom du fichier doit être :

JSmith_ECR_AppB_251205

Conseils pour l'annexe B

- N'indiquez que le montant du financement demandé au réseau MEOPAR, et non le financement total du projet. (Le coût total du projet sera reflété dans la combinaison des annexes B et C.)
- Pour les chercheur(-euse)s en début de carrière dans des organisations autres que des établissements d'enseignement supérieur et qui souhaitent financer (en partie ou en totalité) leur salaire grâce à la bourse CDC:
 - Le poste budgétaire doit être inscrit sous « A. Coûts de personnel – membre du personnel ». Si la bourse couvre partiellement le salaire, le montant indiqué doit correspondre uniquement au montant couvert par la bourse CDC du réseau MEOPAR.
 - Fournissez une justification claire sur les points suivants dans la section « Notes et justification budgétaires » de votre demande :
 - Détails sur le salaire :
 - Pourquoi la bourse est-elle nécessaire pour financer l'intégralité du salaire ?
 - Dans les cas où la bourse couvre partiellement le salaire, fournissez des détails sur le salaire, y compris la partie couverte par la bourse CDC et la partie couverte par l'organisation (ou d'autres sources de financement).
 - Comment les coûts du projet de recherche seront-ils couverts ?
 - Quelles sont les sources de financement ?
 - Ont-elles été obtenues pour soutenir le projet de recherche pendant toute sa durée ?
 - *Remarque : une lettre de soutien obligatoire doit être fournie par l'organisation où le projet subventionné par la bourse CDC sera mené (voir la section O ci-dessous pour plus de détails).*
- Les cellules grisées contiennent des formules qui calculent automatiquement les totaux en fonction des données saisies dans les autres cellules et ne peuvent pas être modifiées.
- Dans la section « justification narrative » de votre formulaire de proposition, incluez des ventilations et des justifications spécifiques pour chaque catégorie. Par exemple, pour « A. Frais de personnel », précisez le nombre de personnes à engager, leur(s) rôle(s), leur nombre d'heures et leur taux de rémunération.
- Des exemples d'utilisation de la catégorie « Autres » sous « B. Coûts directs » peuvent inclure, par exemple, les coûts associés à l'organisation d'activités d'engagement (ateliers, événements de réseautage), les honoraires pour l'engagement d'aîné(e)s autochtones et/ou de détenteur(-trice)s de savoirs, les frais de déplacement associés à l'engagement en personne avec des groupes méritant l'équité.

- Veuillez noter que les frais de déplacement et d'accueil² doivent être comptabilisés séparément (sous B. Coûts directs).
- Le réseau MEOPAR peut soutenir les frais généraux (« C. Coûts indirects ») à un taux approprié au contexte du projet, jusqu'à un maximum de 15 %. Le taux doit être établi en tenant compte de l'échelle du projet (c.-à-d. en n'utilisant pas un pourcentage forfaitaire général [tel que 15 %] qui ne tient pas compte du contexte du projet). L'utilisation de cette catégorie doit être justifiée sous la forme d'une description narrative qui explique comment les fonds seront utilisés dans cette catégorie, comment chaque dépense est calculée et pourquoi elle est nécessaire. Si ces coûts ne sont pas demandés, cela doit également être justifié et clair, afin que le réseau MEOPAR comprenne votre capacité administrative. Si vous avez besoin d'une administration mais que vous ne la demandez pas dans le budget de votre projet, elle peut être considérée comme une contribution en nature (partenaire) pour aider à répondre à l'exigence de financement de contrepartie.

Conseils pour l'annexe C

Pour les contributions des partenaires, identifiez clairement le partenaire contributeur, la valeur de la contribution, s'il s'agit d'une contribution en espèces ou en nature, s'il s'agit d'une contribution attendue ou garantie, s'il s'agit d'un financement de contrepartie ou d'un financement à effet de levier³, et la manière dont la contribution soutient les activités de votre projet. Les candidat(-e)s sont tenu(-e)s d'obtenir des contributions équivalentes provenant de sources non fédérales, égales ou supérieures au ratio de 1:0,3, de la part de partenaires non fédéraux

Exemples de fonds de contrepartie :

Ratio	Financement demandé au réseau MEOPAR	Fonds de contrepartie requis	Budget total du projet
1:0,3	115 385\$	34 615\$ (espèce ou nature)	\$150,000
1:0,3	144 231\$	43 269\$ (espèce ou nature)	\$187,500
1:0,5	125 000\$	62 500\$ (espèce ou nature)	\$187,500
1:0,8	104 167\$	83 333\$ (espèce ou nature)	\$187,500

Outre les contributions de contrepartie, les candidat(e)s peuvent également faire état de fonds à effet de levier, qui sont des contributions existantes (en espèces ou en nature) qui soutiennent le projet

² Voir le lexique de l'annexe A pour les définitions des voyages et de l'hospitalité

³ Voir le lexique de l'annexe A pour les définitions des fonds de contrepartie et des fonds à effet de levier.

mais ne peuvent pas être prises en compte dans le cadre de l'exigence de financement de contrepartie. Il peut s'agir de dons, d'investissements existants ou de revenus provenant de sources fédérales qui améliorent la portée globale ou la durabilité du projet. Bien que les fonds obtenus par effet de levier ne puissent pas être pris en compte dans le calcul du ratio minimum de financement de contrepartie de 1:0,3, ils constituent des indicateurs précieux d'un soutien plus large et d'un alignement sur les objectifs de votre projet. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations sur la manière de déterminer si les contributions de vos partenaires sont considérées comme des fonds de contrepartie ou des fonds à effet de levier.

Comme indiqué ci-dessus, si votre projet nécessite un soutien administratif mais que vous ne demandez pas de financement du réseau MEOPAR pour cela, ces dépenses peuvent être considérées comme une contribution en nature (du partenaire) pour aider à satisfaire l'exigence de financement de contrepartie.

Les contributions en nature des partenaires peuvent inclure le temps de travail du personnel des organisations partenaires, l'accès aux installations, l'utilisation d'équipements, l'expertise technique ou le soutien consultatif, ou le soutien à la diffusion des connaissances (p. ex. l'utilisation de la liste de diffusion, des médias sociaux ou des réseaux d'un partenaire).

M. Considérations relatives à l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité (IDEA), et à la vérité et la réconciliation

En complétant votre candidature, veuillez fournir des détails sur la manière dont vous intégrerez les principes IDEA et vérité et réconciliation à votre projet. Le réseau MEOPAR souhaite obtenir des détails sur la manière dont diverses personnes, y compris les peuples autochtones et les membres de groupes méritant l'équité (par exemple, les membres des communautés 2ELGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées et les femmes), seront impliquées dans votre projet, y compris dans la direction et la prise de décisions, la programmation, l'engagement communautaire, la participation inclusive et l'évaluation.

Une compréhension fondamentale des approches d'IDEA peut être nécessaire pour la formulation d'un plan d'IDEA. La compréhension du processus de vérité et de réconciliation et de ses appels à l'action peut démontrer efficacement le dévouement de votre projet à ces initiatives. Si vous avez besoin d'informations sur la manière d'intégrer de manière significative les priorités en matière d'inclusion, diversité, équité et accessibilité (IDEA) et de vérité et réconciliation dans les propositions de financement du réseau MEOPAR, veuillez regarder l'enregistrement du webinaire du réseau MEOPAR intitulé « Explorer l'inclusion et la réconciliation dans les propositions de projet » (Anglais seulement, disponible [ici](#)). Des informations sur la Commission de vérité et réconciliation sont disponibles [ici](#).

Si vous n'avez pas encore développé de relations collaboratives avec des partenaires autochtones, votre projet peut néanmoins refléter de manière significative l'une ou plusieurs des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Par exemple, envisagez de :

- Créer un espace pour les systèmes de connaissances et les langues autochtones lors d'événements destinés à la communauté afin d'encourager la participation et de refléter les diverses façons de connaître.
- Traduire les documents en une ou plusieurs langues autochtones afin d'améliorer l'accessibilité et l'engagement.
- Inclure des visites dans des communautés autochtones afin de soutenir l'établissement de relations réciproques sur le long terme.
- Offrir des honoraires pour l'expertise autochtone partagée pendant le projet.
- Recruter des entreprises détenues par des Autochtones pour des services tels que l'animation, la traduction ou la conception.
- Utiliser des ressources créées par des Autochtones et/ou des formations sur la sécurité culturelle pour guider la conception et la mise en œuvre du projet.

N. Soumission multimédia facultative

Vous pouvez également choisir de soumettre une courte vidéo ou un fichier audio pour compléter vos réponses écrites. C'est l'occasion de partager votre vision, les liens avec la communauté ou d'autres éléments de votre projet qui peuvent être transmis de manière plus efficace par le biais d'une narration orale ou visuelle.

Directives de soumission :

- Durée maximale : 5 minutes
- Taille maximale du fichier : 1000 Mo
- Formats vidéo acceptés : .avi ou .mp4
- Formats audio acceptés : .mp3 ou .wav
- Médias liés acceptés : YouTube ou Vimeo

Cette soumission est entièrement facultative et sera examinée en même temps que vos réponses écrites.

O. Lettres de soutien

Nous vous encourageons à joindre des lettres de soutien qui démontrent vos partenariats, vos relations avec la communauté, les impacts attendus et/ou l'engagement de contributions en espèces ou en nature. Ces lettres peuvent fournir des informations supplémentaires ou appuyer le projet. Les lettres de recommandation peuvent par exemple provenir de :

- Un ministère fédéral participant ou contribuant (en espèces ou en nature) au projet.
- Une organisation autochtone participant ou contribuant (en espèces ou en nature) au projet ou qui bénéficiera des résultats du projet.

Le contenu de ces lettres doit refléter les engagements des partenaires/utilisateur(-trice)s finaux(-les) décrits dans vos propositions ou énumérés dans votre annexe C (contributions non-FSS des partenaires).

Au moins une lettre de soutien est requise pour la bourse CDC, mais vous pouvez soumettre plus d'une lettre de soutien.

- **Lettre de soutien obligatoire (1) :** *Cette lettre de soutien doit provenir de l'organisation où se déroulera votre projet de bourse CDC.* Dans cette lettre, l'organisation doit confirmer :
 - le mandat de la ou du chercheur(-euse) en début de carrière de mener des recherches indépendantes au sein de son organisation
 - le soutien (en espèces et/ou en nature) apporté à la personne boursière CDC et à son projet pendant toute la durée de celui-ci

Nous recommandons que les lettres de soutien **ne dépassent pas deux (2) pages**. Lorsque vous incluez des lettres de soutien :

- Assurez-vous qu'elles sont à jour et spécifiques au projet de bourse CDC que vous proposez.
- Indiquez clairement le rôle ou la contribution de l'organisation ou de la personne qui apporte son soutien.

Veuillez soumettre les lettres de soutien dans l'un des formats suivants : PDF (.pdf) or Word document (.doc, .docx).

- Soumettre par l'intermédiaire d'une personne référente : invitez une « personne référente » à soumettre une lettre de soutien directement dans le portail en utilisant le formulaire « Lettres de soutien | Demander une (des) recommandation(s) » du [portail en ligne](#).

P. Procédure de soumission

La date limite est le **6 janvier 2026 à 23:59 HNE**.

Soumettez votre proposition sur le portail en ligne : <https://meopar.smapply.io/>. Les sections de la proposition ne doivent pas dépasser le nombre de mots indiqué. Les évaluateur(-trice)s ne recevront ni n'examineront les informations au-delà de la limite indiquée.

Une version Word du formulaire de proposition est fournie [ici](#) afin de vous permettre de travailler hors ligne et de copier/coller les sections remplies dans le portail en ligne lorsque cela vous convient.

Q. Demandes de renseignements

Le réseau MEOPAR organisera une séance d'information en ligne concernant la bourse CDC et les candidat(e)s potentiel(le)s sont encouragé(e)s à y assister ou à visionner l'enregistrement (qui sera publié sur le site Web du réseau MEOPAR).

- Anglais - 4 décembre 2025 à 13h00 HNE – [Inscription ici](#)
- Français - 11 décembre 2025 à 13h00 HNE – [Inscription ici](#)

Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter Isabelle.Tremblay@meopar.ca.

R. Évaluation des propositions

Le comité de gestion de la recherche du réseau MEOPAR examinera et évaluera les propositions en fonction des critères suivants :

Critères d'évaluation – Bourse CDC

		EXCEPTIONNEL	TRÈS BON	BON	MOYEN	INSUFFISSANT
Excellence du (de la) candidat(e) 25%	12.5%	L'excellence de la recherche, les réalisations et les services sont bien supérieurs à ceux des autres à un stade similaire de leur carrière.	L'excellence de la recherche, les réalisations et les services sont supérieurs à ceux des autres à un stade similaire de leur carrière.	L'excellence de la recherche, les réalisations et les services se comparent favorablement à ceux des autres à un stade similaire de leur carrière.	L'excellence en recherche, les réalisations et les services sont comparables à ceux des autres à un stade similaire de leur carrière.	L'excellence en recherche, les réalisations et le service sont inférieurs à ceux des autres à un stade similaire de leur carrière.
	6.25%	L'adéquation du projet avec l'expertise et le parcours professionnel du (de la) candidat(e) est clairement évidente et influente pour sa carrière à long terme.	L'adéquation du projet avec l'expertise et le parcours professionnel du (de la) candidat(e) est clairement évidente pour sa carrière à long terme.	L'adéquation du projet avec l'expertise et le parcours professionnel du (de la) candidat(e) est évidente .	L'adéquation du projet avec l'expertise et le parcours professionnel du (de la) candidat(e) est quelque peu évidente .	L'adéquation du projet avec l'expertise et le parcours professionnel du (de la) candidat(e) n'est pas clairement évidente .
	6.25%	Les capacités à mener à bien des projets de recherche et à diriger des équipes de projet sont clairement énoncées et dépassent largement celles d'autres candidat(e)s à un stade similaire de leur carrière. Ces capacités sont clairement évidentes au vu de l'expérience passée du (de la) candidat(e).	Les capacités à mener à bien des projets de recherche et à diriger des équipes de projet sont énoncées et dépassent celles d'autres candidat(e)s à un stade similaire de leur carrière. Ces capacités sont clairement évidentes au vu de l'expérience passée du (de la) candidat(e).	Les capacités à mener à bien des projets de recherche et à diriger des équipes de projet sont mentionnées et se comparent favorablement à celles d'autres candidat(e)s à un stade similaire de leur carrière. Ces capacités sont évidentes au vu de l'expérience passée du (de la) candidat(e).	Les capacités à mener à bien des projets de recherche et à diriger des équipes de projet sont mentionnées et comparables à celles d'autres candidat(e)s à un stade similaire de leur carrière. Ces capacités sont quelque peu évidentes au vu de l'expérience passée du (de la) candidat(e).	Les capacités à mener à bien des projets de recherche et à diriger des équipes de projet ne sont pas clairement mentionnées et ne ressortent pas clairement de l'expérience passée du (de la) candidat(e).
Objectifs, qualité et impact du projet 25%	6.25%	Le projet est très bien décrit.	Le projet est bien décrit.	Le projet est décrit de manière satisfaisante .	Le projet est quelque peu décrit.	Le projet est mal décrit.
	6.25%	Le projet est très original/innovant.	Le projet est original/innovant.	Le projet est moyennement original/innovant.	Le projet est quelque peu original/innovant.	Le projet n'est pas original/innovant.

	6.25%	Le projet contribuera probablement à des avancées révolutionnaires et/ou conduira à une technologie ou une politique qui répond à des besoins socio-économiques ou environnementaux.	Le projet contribuera probablement à des avancées , et/ou à répondre à des besoins socio-économiques ou environnementaux.	Le projet est susceptible d'avoir un impact et/ou de répondre à des besoins socio-économiques ou environnementaux.	Le projet pourrait avoir un impact et/ou répondre à des besoins socio-économiques ou environnementaux.	Il est peu probable que le projet réponde à des besoins socio-économiques ou environnementaux.
	6.25%	Les buts, les objectifs, les activités et les avantages escomptés sont explicitement et globalement alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, les objectifs, les activités et les avantages escomptés sont clairement alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, les objectifs, les activités et les avantages escomptés sont globalement conformes aux objectifs et à la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, les objectifs, les activités et les avantages escomptés ne sont que partiellement alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR.	Les buts, les objectifs, les activités et les avantages escomptés ne sont pas alignés sur les objectifs et la stratégie scientifique du réseau MEOPAR, ou aucun effort n'est fait pour démontrer cet alignement.
Plan, budget, soutien 25%	5%	Les éléments du plan et du budget sont décrits très clairement .	Les éléments du plan et du budget sont clairement décrits .	Les éléments du plan et du budget sont décrits de manière adéquate .	Les éléments du plan et du budget sont partiellement décrits .	Les éléments du plan et du budget ne sont pas clairs .
	5%	Les éléments du plan et du budget sont conformes à des calendriers réalistes et appropriés .	Les éléments du plan et du budget sont conformes à des calendriers réalistes .	Les éléments du plan et du budget sont susceptibles de soutenir un calendrier réaliste.	Les éléments du plan et du budget sont faiblement liés à un calendrier qui peut ne pas être réaliste .	Les éléments du plan et du budget ne sont pas clairs .

	2.5%	Le plan de gestion des données aborde de manière exhaustive les données prévues, les métadonnées, le stockage à court et à long terme, ainsi que les considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données fournit des détails sur les données prévues, les métadonnées, le stockage à court et à long terme, ainsi que les considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données décrit les données prévues, les métadonnées, le stockage à court et à long terme, ainsi que les considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données manque de clarté quant aux données prévues, aux métadonnées, au stockage à court et à long terme, ainsi qu'aux considérations juridiques et éthiques.	Le plan de gestion des données n'est pas clair et/ou omet un ou plusieurs des éléments suivants : données prévues, métadonnées, stockage à court et à long terme, considérations juridiques et éthiques.
	10%	Le budget comprend d' excellentes contributions de contrepartie (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio 1:1 ou plus).	Le budget comprend de fortes contributions de contrepartie (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio 1:0,07 - <1).	Le budget comprend quelques contributions de contrepartie (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio 1:0,5 - <0,7).	Le budget comprend très peu de contributions de contrepartie (en espèces ou en nature) provenant de sources non fédérales (ratio 1:0,3 - <0,5).	Le budget comprend des contributions de contrepartie minimes ou inexistantes (ratio <1:0,3) provenant de sources non fédérales.
	2.5%	Le soutien apporté par l'organisation d'accueil au CDC et au projet est décrit de manière très claire et appropriée.	Le soutien apporté par l'organisation d'accueil au CDC et au projet est clairement décrit et approprié.	Le soutien apporté par l'organisation d'accueil au CDC et au projet est décrit et approprié.	Le soutien apporté par l'organisation d'accueil au CDC et au projet est partiellement décrit et/ou approprié.	Le soutien apporté par l'organisation d'accueil au CDC et au projet n'est pas clairement décrit et/ou approprié.

Considérations relatives à l'IDEA et à la vérité et réconciliation 25%	12.5%	L'approche du projet en matière d'IDEA est élaborée en collaboration avec les communautés méritant l'équité et est intégrée dans les activités quotidiennes du projet. Ces principes guident la prise de décision, l'engagement et l'évolution du projet. La responsabilité est intégrée grâce à une réflexion continue, une responsabilité partagée et des pratiques transparentes.	Le projet démontre un engagement clair envers l'IDEA, avec une participation significative des groupes méritant l'équité dans l'élaboration des pratiques. Les principes de l'IDEA sont intégrés dans les activités principales, avec des mécanismes de responsabilité et d'amélioration continue.	Le projet intègre les principes IDEA dans sa structure et ses activités, avec une certaine participation des groupes méritant l'équité. Il existe un engagement déclaré en matière de responsabilité, bien que les mécanismes puissent être émergents ou appliqués de manière incohérente.	Le projet reconnaît l'importance de l'IDEA et montre quelques premières mesures en faveur de l'inclusion. L'engagement des groupes méritant l'équité est limité et les mesures de responsabilité sont minimales ou peu claires.	Le projet ne présente aucune preuve de l'intégration de l'IDEA. Il n'y a pas d'engagement significatif avec les groupes méritant l'équité, et aucun mécanisme de responsabilité n'est en place.
	12.5%	Le projet intègre de manière significative les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, en particulier ceux liés à l'éducation, au partage des connaissances et à l'établissement de relations. Les engagements sont explicites et intégrés dans la conception et la mise en œuvre du projet.	Le projet démontre un engagement fort envers les principes de vérité et de réconciliation, avec des preuves de respect, de collaboration et d'apprentissage.	Le projet reconnaît l'importance de la vérité et de la réconciliation et comprend certaines mesures visant à intégrer les perspectives autochtones, bien que les efforts soient limités ou en cours d'élaboration.	Le projet montre une certaine sensibilisation à la vérité et à la réconciliation, mais les actions sont minimes, symboliques ou incohérentes.	La vérité et la réconciliation ne sont pas abordées. Il n'y a aucune preuve de l'engagement des Autochtones ou de la prise de conscience des responsabilités qui y sont liées.